

Le bitcoin, une nouvelle monnaie avec des qualités et défauts

Cette innovation technique habile est un avertissement sur l'absence de réflexion quant aux besoins monétaires.

D'une valeur de 10 euros début 2013 à plus de 580 euros (800 dollars) en fin d'année, le bitcoin est devenu un sujet de « buzz » monétaire. Ce n'est pas sans raisons car l'innovation qu'il apporte mérite d'être soulignée : c'est la première monnaie grand public dont le support est uniquement numérique et dématérialisé, en ligne avec les nouveaux usages des jeunes générations. Qui plus est, la plupart des banques centrales qui émettent et contrôlent les unités de compte (dollars, euros, ou autres...) se sont crues obligées d'émettre des notes sur les dangers du bitcoin, légitimant par là son importance. L'enjeu financier semble de second ordre : avec un maximum de 21 millions de bitcoins à émettre, ceci ne représente qu'un petit ^{*onze} milliard d'euros de valorisation au cours actuel. Mais, au-delà du souci accru d'anticipation depuis la crise de 2007, la réactivité de ces institutions reflète la détection d'une menace sur l'avenir des banques centrales placées *de facto* dans une situation de concurrence avec la création de monnaies parallèles.

Le bitcoin répond aux critères traditionnels d'une monnaie dont la réalité se mesure par la satisfaction de besoins d'usage : unité de compte, intermédiaire des échanges, réserve de pouvoir d'achat. Le bitcoin incarne aussi, malgré un succès relatif, une forme de révolte du public à l'égard des monnaies étatiques, en apportant un souffle de liberté qui ne semble pas peser sur la sécurité indispensable du modèle. Le bitcoin est par nature indépendant des banques centrales qui doivent rendre des comptes pour satisfaire les besoins monétaires de leurs économies nationales. Les décisions monétaires, qui échappent au public, relèvent de plus en plus de mécanismes complexes transnationaux et de règles comptables obscures applicables aux établissements financiers et aux assurances.

La formule du bitcoin, innovation technique habile qui répond aux faiblesses criantes et dangereuses du système actuel, est un avertissement sur l'absence de réflexion quant aux besoins monétaires, insuffisamment couverts par le droit international en vigueur. La réglementation de l'usage des dollars et notamment des instruments financiers libellés en dollars en dehors



Jean-Pascal Tranié, président d'un fonds d'investissement et Jean-François Serval, président d'un groupe d'audit

La dématérialisation de l'économie change les dimensions de l'espace et du problème

de l'espace monétaire américain, constitue un sujet épineux. La « digitalisation » de l'économie change les dimensions de l'espace et du problème. L'usage de la monnaie reste cependant un fait juridique différent de la monnaie elle-même. L'anonymat du bitcoin, si fiable les transactions soient-elles, ne légitime pas pour autant le financement d'opérations illicites et répréhensibles au niveau des Etats (activités criminelles, comportements oligopolistiques, blanchiment...). Pour le moment, le dispositif juridique pour en contrôler l'usage n'existe pas en dehors des sorties territoriales de certains Etats et soulève des conflits de souveraineté (comme les procédures de *discoveries* du droit américain).

Les banques centrales, les institutions démocratiques qui auraient dû les contrôler et ne l'ont pas fait, et les hommes politiques n'ont pas perçu la généralisation monétaire

et la perte de souveraineté qu'elle entraînait. Au contraire, tous ont contribué à encourager une distribution débridée de crédits et d'instruments quasi monétaires mettant en péril le système financier dont le système bancaire. La réalité de la crise les a obligés à une intervention tardive postérieure à l'évènement. L'émergence du bitcoin s'inscrit dans ce défaut de présence dont le rôle n'appartient pas aux institutions préétablies. La question de la monnaie va au-delà du respect des lois nationales et c'est la deuxième difficulté soulevée par le bitcoin. En effet, la monnaie est le poumon de l'économie et la confiance des agents économiques envers elle, sans laquelle le système transactionnel risque l'implosion, exige un garant de dernier recours. C'est la raison pour laquelle les Etats n'ont pas eu d'autres choix que de soutenir massivement le système bancaire dans la crise de 2008. Dans le cas du bitcoin, il n'y a pas de tel garant. Le bitcoin n'est pas la dernière tentative de monnaie virtuelle, et les institutions internationales (notamment le G20 et le Fonds monétaire international) devraient engager une réflexion sur un nouveau droit international en la matière. En attendant, les usagers du bitcoin prennent des risques inconnus s'ils y voient pour eux autre chose qu'une spéculation que leurs moyens financiers leur permettent. ■